

European Pallet Association (EPAL)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'EPAL publie la première version de la déclaration de conformité PPWR pour les palettes Europe EPAL

Düsseldorf, 25 juillet 2025

Le 25 juillet 2025, l'European Pallet Association (EPAL) a publié la première version de la déclaration de conformité des palettes Europe EPAL aux dispositions du règlement européen sur les emballages (PPWR – Packaging and Packaging Waste Regulation). Avec cette déclaration de conformité, l'EPAL confirme que les palettes Europe EPAL sont des emballages réutilisables respectant les exigences du PPWR.

Le règlement européen sur les emballages (PPWR) est entré en vigueur le 11 février 2025, mais il ne s'appliquera qu'à partir du 12 août 2026. De nombreuses dispositions font même l'objet d'une entrée en application plus tardive, soit parce que les dispositions d'exécution ne sont pas encore toutes disponibles, soit parce qu'une période de transition plus longue est nécessaire. En revanche, l'obligation visée à l'article 39 du PPWR relative à la déclaration UE de conformité s'appliquera dès le 12 août 2026.

De nombreuses entreprises qui ont recours à des palettes s'y préparent dès maintenant en vérifiant la conformité PPWR des palettes qu'elles utilisent.

Dirk Hoferer, Président de l'EPAL :

« Les fabricants de palettes Europe EPAL sont de plus en plus sollicités pour fournir une déclaration de conformité PPWR pour les palettes Europe EPAL. En effet, de nombreuses entreprises veulent, lorsqu'elles achètent des palettes, s'assurer qu'elles respecteront bien à l'avenir les objectifs de réemploi prévus par le PPWR. Nous répondons volontiers à ce souhait de nos clients, d'autant plus que les palettes EPAL sont un modèle d'emballages réutilisables au sens du PPWR et que le pool ouvert des palettes EPAL est un parfait exemple de système de réemploi. »

Les déclarations de conformité visées à l'article 39 du PPWR doivent en principe être établies par le fabricant d'emballages. Toutefois, les palettes Europe EPAL étant fabriquées selon le standard EPAL, qui est le même dans le monde entier, l'EPAL peut élaborer elle-même cette déclaration de conformité PPWR et la mettre à la disposition des fabricants et des entreprises de réparation licenciés. Les utilisateurs de palettes Europe EPAL recevront ainsi la déclaration de conformité PPWR directement de la part de leurs prestataires, mais ils peuvent également la demander auprès de l'EPAL.

Bernd Dörre, CEO de l'EPAL :

« Les palettes Europe EPAL remplissent toutes les exigences de conformité au PPWR applicables aux emballages. Nous en apportons la confirmation dans la déclaration de conformité PPWR, le tout accompagné d'explications



concises. Le réemploi, la réparation et le recyclage aisés sans production de déchets ne sont que quelques exemples d'exigences du PPWR auxquelles les palettes Europe EPAL répondent déjà depuis de longues années. L'important pour les utilisateurs de palettes EPAL, c'est que l'assurance qualité de l'EPAL, qui implique environ 25 000 contrôles inopinés par an, garantisse à l'avenir non seulement la qualité, mais aussi la conformité au PPWR des palettes Europe EPAL. »

Certaines exigences du PPWR concernant les emballages ne seront précisées que dans les mois et années à venir, au gré des dispositions d'exécution publiées par la Commission européenne. L'EPAL mettra donc la déclaration de conformité PPWR régulièrement à jour en fonction des dispositions d'exécution du PPWR. En parallèle, l'EPAL publiera également des déclarations de conformité PPWR, au contenu identique, pour tous les autres outils de manutention de l'EPAL, par exemple pour les palettes EPAL 3, dont la demande ne cesse de croître, et pour les 9 types de palettes CP EPAL.

À propos de l'EPAL :

Fondée en 1991, l'European Pallet Association e.V. (EPAL) est une association internationale à but non lucratif chargée de l'organisation du pool ouvert des palettes EPAL. Plus de 1 700 titulaires de licence de l'EPAL fabriquent et réparent les palettes Europe EPAL et d'autres outils de manutention EPAL. Avec entre autres plus de 675 millions de palettes Europe EPAL et environ 20 millions de caisses-palettes EPAL en circulation, le pool des palettes EPAL est actuellement le plus grand pool d'échange ouvert au monde.

Réemploi, échange, réparation et recyclage des palettes : le pool ouvert des palettes EPAL est un modèle d'économie circulaire et durable, et ce depuis plus de 60 ans. Les palettes Europe EPAL en bois apportent une contribution importante à la lutte contre le changement climatique. Elles stockent du CO₂, évitent les déchets, réduisent les besoins en bois et améliorent le bilan carbone des utilisateurs de l'industrie, de la grande distribution et de la logistique. Les palettes Europe EPAL le maillon indispensable des chaînes logistiques de l'industrie, de la grande distribution et de la logistique en Europe.

Contact presse :

European Pallet Association e.V. (EPAL)
Fabian Preuss (Communications Officer)
T +49 (0) 211 98 480 48 55
M +49 (0) 0152 55 33 62 88
fabian.preuss@epal-palett.org
www.epal.eu

